

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01558

Numéro SIREN : 804 368 264

Nom ou dénomination : 20EME PARALLELE

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000956



Murielle Génin
Vanessa Patois
Anne Masson
Géraldine Huguet
Benjamin Levrey
*Experts-comptables
Commissaires aux comptes*

SARL 20EME PARALLELE
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 116 Impasse de la Grotte
30000 NIMES

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société à responsabilité limitée 20EME PARALLELE
en société par actions simplifiée (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du Code de Commerce, et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 09 janvier 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2021.
- Une situation en date du 31 octobre 2022 a été établie : elle fait apparaître des produits d'exploitation de 1 165 € contre 1 134 € en 2021, une perte « provisoire » de -12 224 € contre une perte de - 15 818 € au 31 décembre 2021. Les capitaux propres s'élèvent 137 123 € contre 151 013 € précédemment, incluant un capital social de 10 000 € et des réserves nettes de report à nouveau débiteur après affectation du résultat du 31 décembre 2021 mais avant affectation du résultat 2022 de 131 203 €.

Mission du commissaire aux comptes à la transformation

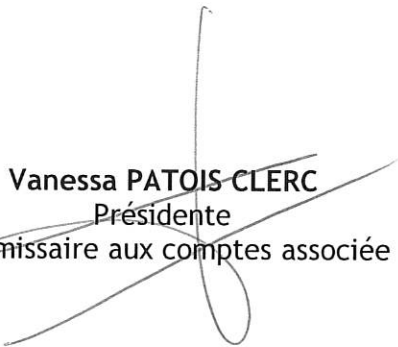
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Besançon, 3 février 2023
ACE, Commissaire aux comptes et à la transformation


Vanessa PATOIS-CLERC
Présidente
Commissaire aux comptes associée